

Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques

L'aire d'étude globale ne concentre pas de site touristique emblématique à l'échelle régional. Les éléments patrimoniaux sont généralement répartis de façon assez homogène sur l'ensemble de l'AEE. On note en particulier les églises mais également quelques châteaux, des dolmens ou des maisons de maître. Certains villages présentent cependant une concentration d'éléments patrimoniaux, tel que le bourg de la Mothe-Saint-Héray où sont localisés le château de Villedieu de Comblé, l'église Saint Héray, le moulin à eau de Pont l'Abbé ainsi qu'un ancien dolmen. Ces éléments patrimoniaux étant localisés dans le creux de la vallée de la Sèvre-Niortaise, le relief masque les vues en direction du projet éolien de la Foye depuis les monuments et leur environnement proche. D'autres éléments patrimoniaux tels que les églises sont généralement localisés dans les centres bourg, où la trame bâtie joue souvent le rôle de masque visuel. Dans plusieurs cas, ces villages sont eux-mêmes situés à proximité d'une vallée, dont le relief encaissé et la végétation limitent les perceptions lointaines. Ponctuellement, pour certains monuments isolés, et généralement entourés de champs de culture ouverts, des visibilitées et/ou covisibilitées sont identifiées. Des perceptions sont ainsi possibles depuis les abords des logis du Magnou et de Chémérault ou à proximité du dolmen des Sept Chemins. On note également quelques perceptions à proximité du donjon de Messé ou de l'église Saint-Martin. Toujours dans l'AEE, les autres sites protégés concernent un SPR, deux sites classés et un site inscrit. Recouvrant des relief en creux, les visibilitées vers le projets sont également assez réduites et concernent quelques perceptions très ponctuelles.

Dans le périmètre de l'AER et malgré une plus grande proximité avec le projet, les visibilitées depuis les monuments historiques sont assez réduites. Généralement, c'est le contexte boisé dans lequel ils s'inscrivent qui limite les perceptions en direction des éoliennes. Quelques visibilitées sont cependant identifiées depuis certains : le château des Ouches, l'église Saint-Léger les Melle ou l'église de Maisonnay, générant des impacts faibles. Les impacts identifiés sur les autres monuments de l'AER sont évalués de très faibles à nuls. Enfin, l'impact sur le SPR de Melle est très faible et les autres sites protégés de l'AER ne sont pas impactés visuellement par le projet. Les principaux éléments touristiques recoupent les éléments patrimoniaux des deux principales villes de l'AER : Celles-sur-Belle et Melle, aussi identifiées comme Petites Cités de Caractères® et faisant l'objet d'une valorisation touristique en ce sens. Enfin, on note la présence du sentier de randonnée GR655, empruntant la voie ancienne des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Traversant les espaces de plateaux entre deux villages, les visibilitées vers le projet peuvent être assez franches. L'impact du projet éolien sur le chemin de randonnée est évalué comme modéré.

Dans le périmètre de l'AEI, un monument historique est répertorié pour lequel les impacts du projet ont été évalués comme modérés. L'église de Saint-Vincent-la-Châtre sera impactée faiblement, du fait de la présence des masques du bâti et de la végétation. En ce qui concerne les éléments attractifs, ce sont principalement les sentiers de randonnées qui seront impactés, notamment le sentier du tour de la Talle Ronde pour lequel l'impact a été évalué comme fort.

Les effets sur le cadre de vie

Les principaux lieux de vie de l'AEE entretiennent peu de relations visuelles avec le projet éolien. Le principal bourg impacté est celui de Pamproux, au nord de l'AEE. Depuis un plateau qui domine légèrement la vallée de la Sèvre-Niortaise au sud, les visibilitées s'étendent en direction du sud et du projet éolien de la Foye. Néanmoins, les éoliennes ne sont pas visibles depuis le bourg même, masquées par la trame du bâti. Deux autres villages sont impactés très faiblement : Mougou à l'ouest et Chef-Boutonne au sud. Généralement, la configuration du relief ou la présence de végétation filtre voire masque des visibilitées vers le projet identifiées essentiellement au niveau des limites de l'urbanisation. Les autres lieux de vie ne seront pas impactés visuellement par le projet éolien.

Dans le périmètre de l'AER, des visibilitées vers le projet éolien sont identifiées depuis plusieurs lieux de vie, mais essentiellement au niveau des franges habitées de ces ensembles.

Parmi ces lieux de vie de l'AEI, trois sont sujets à un impact fort. Il s'agit des hameaux de Maison Neuve (hameau localisé au n°4 sur la carte ci-contre), de la Bernardière (hameau 5) et de la Lambertière (hameau 12). Ces hameaux sont généralement enserrés dans une trame végétale relativement dense, ce qui atténue souvent la perception du projet depuis l'habitat même. Depuis les routes et chemins de dessertes ou à proximité immédiate des lieux de vie, les vues vers les éoliennes sont en revanche assez franches, notamment du fait de la proximité avec le projet. **14 hameaux présentent des impacts modérés.** Les visibilitées sont plus filtrées depuis le cœur de ces hameaux (habitations, jardins) mais des panoramas relativement proches (1 500 m à 3 000) sont observés, le long des routes d'accès ou des lisières. La prégnance des éoliennes dans le paysage y est assez importante. **Les impacts ont été jugés faibles pour 15 autres hameaux.** Même si des visibilitées ponctuelles et marquées sont possibles à la marge de ces lieux de vie, les filtres visuels (haies proches, bosquets, bois de la Foye, de la Garde et de Frélevau, etc) atténuent voire occultent les perceptions. Le projet reste assez peu prégnant dans le paysage et ne modifie pas de manière significative la perception des structures paysagères initiales.

L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat

La création de pistes a été réduite au minimum, les principaux accès étant déjà existants. La création de quelques petites portions de pistes et le renforcement de certains chemins est peu impactant pour le paysage de l'AEI car la plupart des chemins existants sont déjà empierrés et d'un gabarit important, permettant le passage de véhicules à moteur. Le revêtement utilisé est similaire à l'existant (calcaire).

La création des plateformes est relativement impactante en raison du contraste de couleur et de matériau. Cependant, celles-ci seront perceptibles principalement en vue très rapprochée (depuis les chemins et routes communales) en raison du relief aplani, et leur revêtement identique aux chemins.

La coupe de haie concerne uniquement l'accès à l'éolienne E3, sur un linéaire de 59 mètres. La mesure de plantation de haie E2 permettra de renforcer un linéaire de haie existant à proximité du projet. Cette haie